

MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

présenté à

**LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

sur

**LE PROJET DE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020**

Février 2015

Montréal 

Table des matières

Introduction	1
Le développement durable à Montréal : Le chemin parcouru	1
Des convergences entre la démarche du gouvernement et de la Ville de Montréal en développement durable	3
Recommandations 1 à 3 : Développer le réflexe « Montréal »	6
Recommandations 4 et 5 : Soutenir le réseautage et les partenariats	8
Recommandation 6 : Les conditions du succès	10
Conclusion	10

Introduction

La Ville de Montréal félicite le gouvernement du Québec pour son engagement à faire du développement durable une réalité. Le cadre institutionnel qu'il a mis en place favorise une prise en compte du développement durable de manière transversale au sein de l'appareil gouvernemental québécois.

En renouvelant la Stratégie gouvernementale de développement durable pour la période 2015-2020, le gouvernement fait écho aux préoccupations de la population montréalaise et québécoise, qui est soucieuse de protéger l'environnement tout en assurant un développement social, culturel et économique équitable pour les générations futures.

La Ville de Montréal est elle aussi engagée dans une démarche de développement durable depuis 2003. Avec l'engagement de plus de 225 partenaires, la Ville a élaboré des Plans de développement durable uniques, qui ont remporté plusieurs prix nationaux et internationaux.

De plus, Montréal est un membre actif de l'*International Council for Local Environmental Initiatives* (ICLEI), une organisation vouée à la promotion du développement durable dans les collectivités, du *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU), qui représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale et du *Urban Sustainability Directors Network* (USDN), un réseau des directeurs en développement durable œuvrant dans des villes nord-américaines.

Avec la publication du document « Un nouveau pacte pour les grandes villes du Québec », les villes de Montréal et de Québec mettaient la table sur la nécessité de renouveler le cadre institutionnel dans lequel elles évoluent. En juillet 2014, les négociations entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec autour du statut de métropole ont été lancées dans le cadre des travaux de la Table Québec-Montréal. Ce nouveau statut pour Montréal devra nécessairement se traduire à l'intérieur des plans d'actions des ministères et organismes qui découleront de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Le développement durable à Montréal : Le chemin parcouru

Montréal a adopté plusieurs outils de planification et d'intervention structurants qui s'inscrivent dans la poursuite du développement durable, entre autres :

- Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015).
- Le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 (2013).
- Le Plan de transport (2008).
- Le Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle (2007).
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2005).
- Etc.

Montréal a également été choisie par la Fondation Rockefeller pour faire partie du cercle des 100 villes résilientes pour 2015.

Une démarche entreprise à la Ville de Montréal dès 2003 s'apparente à celle mise de l'avant par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Il s'agit des plans de développement durable de la collectivité montréalaise. Deux plans ont été adoptés à ce jour, le premier couvrant la période 2005-2009 et le second de 2010 à 2015.

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 est construit autour de 5 orientations, 9 objectifs (dont 7 sont chiffrés), un volet social et 37 actions. Ces actions sont mises en œuvre par la Ville de Montréal et par un peu plus de 225 organismes partenaires. Ces organismes s'engagent à mettre en place des actions du Plan dans leur propre organisation, contribuant à créer un mouvement collectif autour d'actions communes.

Afin d'aligner les actions municipales de façon cohérente, 18 des 19 arrondissements de Montréal, de même que 7 villes liées, ont adopté des plans locaux de développement durable. Pour la plupart, ces plans locaux ont été construits autour des mêmes orientations et objectifs que ceux du Plan collectif, créant ainsi une synergie autour de buts communs.

Finalement, la Ville de Montréal s'est aussi dotée d'un Plan corporatif en développement durable 2010-2015. Ce document vise à intégrer le développement durable au sein de l'administration municipale, particulièrement dans :

- Les plans, politiques, programmes et grands projets.
- Les pratiques de gestion.
- La mesure des performances environnementales, sociales et économiques.

Les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990
 - Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant ($30 \mu\text{g} / \text{m}^3$) d'ici 2020
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels
 - Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année
- Pratiquer une gestion responsable des ressources
 - Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000
 - Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau
 - Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions
 - Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020
 - Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts
 - Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007
- Volet social
 - Être solidaire
 - Être équitable
 - Assurer la relève

Combinés, le Plan collectif 2010-2015, les engagements des partenaires, les plans locaux des administrations locales et le Plan corporatif 2010-2015 instituent une véritable culture de développement durable à Montréal, où chacun peut jouer un rôle qui correspond à ses responsabilités.

Au-delà de cette démarche structurée de développement durable, la Ville de Montréal a intégré dans son approche de développement durable des domaines spécifiques comme la lutte à la pauvreté, le logement social, le patrimoine ou le développement économique.

La Ville de Montréal collabore également avec le gouvernement du Québec sur les enjeux du développement durable, notamment grâce à la table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM).

Des convergences entre la démarche du gouvernement et de la Ville de Montréal en développement durable

La Ville de Montréal souhaite souligner le fait que l'approche mise de l'avant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et les thèmes qui y sont abordés comportent plusieurs similitudes avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : changements climatiques, volet social, mobilité durable, maîtrise de l'énergie, quartiers durables, etc.

Le tableau ci-après illustre de façon synthétique les principales similitudes entre la démarche québécoise et montréalaise en développement durable.

Tableau 1 :
Principales similitudes entre la démarche québécoise et montréalaise en développement durable

Projet de stratégie gouvernementale de développement durable	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
Cadre général	
<i>Encadrement législatif :</i>	<i>Encadrement administratif :</i>
<ul style="list-style-type: none"> Loi sur le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015
<ul style="list-style-type: none"> 16 principes enchâssés dans la Loi sur le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> 4 principes et 16 critères enchâssés dans le Plan corporatif de Montréal en DD
Contenu	
<i>8 Orientations :</i>	<i>5 Orientations, un volet social :</i>
<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance interne Économie verte et responsable Gestion des ressources naturelles Inclusion Santé Aménagement du territoire Mobilité durable Maitrise de l'énergie et gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> (cet aspect est traité dans le Plan corporatif) Bonnes pratiques de DD dans les industries, commerces et institutions Gestion responsable des ressources Biodiversité, milieux naturels et espaces verts Volet social Qualité des milieux de vie résidentiels Qualité de l'air et émissions de gaz à effet de serre
27 objectifs	9 objectifs
Mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> On demande aux ministères et organismes d'élaborer des plans d'action Ils doivent y inclure 5 activités incontournables 	<ul style="list-style-type: none"> Des engagements précis sont pris par la Ville centre dans le Plan collectif On demande aux organisations partenaires (225) de s'engager à des actions spécifiques On demande aux arrondissements d'élaborer des plans locaux de DD
<i>Volet interne :</i>	<i>Volet interne :</i>
<ul style="list-style-type: none"> Une orientation est de « Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique » 	<ul style="list-style-type: none"> La Ville de Montréal a un Plan corporatif de en développement durable
<i>Responsable de la coordination :</i>	<i>Responsable de la coordination :</i>
<ul style="list-style-type: none"> Bureau du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Division du développement durable
<i>Comités de coordination à l'œuvre :</i>	<i>Comités de coordination à l'œuvre :</i>
<ul style="list-style-type: none"> Comité interministériel du développement durable Comité directeur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Comité de liaison Comité des partenaires
Mesures de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de développement durable (État du développement durable au Québec) Indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie 2015-2020 Rapports gouvernementaux Commissaire au développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan biennuel qui présente l'état d'avancement des actions et des objectifs Rapport de développement durable qui contient 49 indicateurs environnementaux, sociaux et économiques

Parmi les nouveaux éléments introduits dans la Stratégie gouvernementale 2015-2020, la Ville de Montréal salue en particulier :

- L'accent qui a été mis sur le volet social du développement durable, qui s'exprime par un souci des personnes les plus vulnérables (4.1), l'inclusion sociale et la réduction des inégalités (4.2).
- La direction claire en faveur de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques par l'introduction de deux nouvelles orientations, soit une liée à la mobilité durable (07) et une portant sur la maîtrise de l'énergie (08), de même qu'un objectif sur la résilience des collectivités (6.2).
- L'inclusion de la culture comme un enjeu fondamental, et le fait qu'une activité incontournable y soit consacrée.
- La formulation d'une orientation concernant le développement d'une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable (02) et d'un objectif sur les saines habitudes de vie (5.1).
- L'accent mis sur le renforcement de la gouvernance en développement durable dans l'administration publique par le biais d'une orientation (01), d'objectifs (1.1 à 1.6) et d'une activité incontournable.

Dans plusieurs de ces dossiers, la Ville de Montréal a été et restera un partenaire clé du gouvernement du Québec afin de travailler ensemble sur nos enjeux communs.

Ceci étant, la Ville de Montréal estime que certains éléments pourraient venir bonifier la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

La culture et le développement durable à Montréal

L'émergence de la dimension culturelle dans le concept de développement durable est reconnue dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et plusieurs actions s'y rapportent. De plus, le Plan corporatif de Montréal en développement durable identifie 18 critères, dont un est « Diversité et dynamisme culturel ».

Le 26 janvier 2012, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal adoptait une résolution (CG12 0021) stipulant que « la Ville de Montréal contribue à reconnaître la culture comme le quatrième pilier du développement durable ».

Tout en travaillant à faire reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable, la Ville de Montréal fait écho aux grands consensus internationaux qui balisent ce concept, afin que tous en aient une compréhension commune.

Diverses publications ou initiatives illustrent clairement le leadership dont la Ville de Montréal a fait preuve pour lier culture et développement durable. Par exemple :

- Montréal a joué un rôle prédominant dans l'élaboration et la mise en oeuvre de l'Agenda 21C depuis 2004, en étroite collaboration avec le Gouvernement du Québec.
- Montréal assume la coprésidence de la Commission culture de l'organisation internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
- Montréal a adopté en 2014 la déclaration « Montréal engagée pour la culture », dans laquelle les signataires affirment vouloir faire de Montréal une réelle métropole culturelle durable.
- Montréal a publié en 2014 une trousse d'accompagnement pour le réseau accès culture destinée aux diffuseurs municipaux, afin que ces derniers intègrent le développement durable à leurs activités.

Recommandations 1 à 3 : Développer le réflexe « Montréal »

Les recommandations 1 à 3 proposées par la Ville de Montréal visent à enchâsser le caractère unique de Montréal dans la Stratégie gouvernementale de développement durable et dans les plans d'action des ministères et organismes qui en découleront. Nous appelons les ministères et organismes à développer le réflexe « Montréal ».

Recommandation 1 :

Reconnaître le caractère unique de Montréal, la métropole du Québec, dans l'activité incontournable 5

La Stratégie gouvernementale propose cinq activités incontournables, la 5^e étant la « contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial ». Cette activité vise notamment à « accroître la proportion de ces organisations qui ont amorcé une démarche de développement durable ». Trois secteurs sont visés :

- Organismes municipaux.
- Organismes scolaires.
- Établissements du secteur de la santé et des services sociaux.

Nous proposons d'ajouter un 4^e secteur, soit celui de « Métropole ». Cette recommandation vise à ce que chacun des ministères et organismes agissant sur notre territoire incluent dans leur plan d'action une activité incontournable qui soit spécifique à Montréal, en concordance avec son statut de métropole.

Par exemple, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pourrait identifier dans son plan d'action ministériel une mesure spécifique pour Montréal reliée à l'agrile du frêne. En effet, cet enjeu touche particulièrement Montréal, puisque les frênes représentent près de 20 % des arbres de rue (il y a près de 200 000 frênes au total à Montréal).

Autre exemple, le ministère des Transports pourrait, dans son plan d'action ministériel, cibler les actions spécifiques en faveur du transport collectif puisque cet enjeu est spécifique au contexte montréalais.

Plusieurs autres enjeux de développement durable s'expriment de façon unique à Montréal et méritent un traitement particulier dans les plans d'action des ministères et organismes : immigration, itinérance, logement social, rétention des familles, qualité de l'air, gaz à effet de serre, etc. Pour tous ces thèmes, la Ville de Montréal s'est déjà dotée d'un plan de match, à l'intérieur d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan d'action. Ainsi, à l'heure de décrire quelle sera leur activité incontournable 5 pour le secteur « métropole », les ministères et organismes devraient se rattacher au plan de match de Montréal dans les différents domaines d'intervention, en imaginant comment ils peuvent y contribuer.

Par exemple, une des priorités d'action 2014-2017 de la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal est « d'élaborer une planification stratégique commune de promotion de l'activité physique et de la saine alimentation réunissant tous les acteurs concernés, en transmettant au grand public, au moyen d'une campagne sociétale, des messages clairs et cohérents ». Le ministère de la Santé et des Services sociaux pourrait identifier, dans son activité incontournable 5 (pour le secteur « métropole »), comment elle contribuera à cette priorité d'action de Montréal.

Recommandation 2 :

Considérer Montréal comme un partenaire incontournable dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Il est de notre avis que Montréal, la métropole du Québec, doit être considérée comme un acteur incontournable dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale, de par son rayonnement international et la portée de son action. Plus concrètement, voici quelques pistes pour illustrer comment Montréal pourrait être associée au déploiement de la Stratégie gouvernementale.

Comité directeur du développement durable

La coordination de la mise en œuvre de la Stratégie 2015-2020 se réalise avec l'appui de plusieurs structures interministérielles, dont le Comité directeur du développement durable. Un de ses mandats est d'examiner régulièrement les progrès réalisés et veiller au respect des engagements gouvernementaux en matière de développement durable.

Nous estimons que la Ville de Montréal pourrait participer aux travaux de ce comité afin de :

- Entendre comment progressent les activités incontournables touchant la métropole.
- Faire état des avancées de Montréal en matière de développement durable, et comment ceux-ci font progresser le Québec.
- Proposer des avenues pour accélérer la mise en œuvre du développement durable à Montréal, la métropole du Québec.
- Échanger sur les enjeux communs reliés à l'implantation d'une culture de développement durable au sein de grandes administrations publiques.

Montréal et la francophonie

L'objectif 1.6 de la Stratégie gouvernementale est de « Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie ». Cet objectif vise entre autres à « consolider les liens de collaboration et de coopération avec les pays et les États de la Francophonie ». Or, les relations entre les villes de la francophonie sont tout aussi importantes et dignes de mention. Elles devraient être promues comme tel.

Par exemple, la Ville de Montréal est un membre actif de l'Association internationale des maires francophones, un réseau d'élus locaux de 48 pays qui se retrouvent autour des valeurs communes que sont la place des femmes dans les processus de décision, la démocratie participative ou encore la planification du développement local.

Les échanges que Montréal tient dans le cadre de ce réseau qui touchent de près le développement durable pourraient être partagés et nourrir les échanges nationaux au sein de la

francophonie. Montréal met d'ailleurs déjà en pratique des ententes de collaboration avec plusieurs villes francophones, notamment Paris et Lyon.

Recommandation 3

Actualiser les outils existants pour que Montréal puisse mettre en œuvre le développement durable sur son territoire

Afin d'outiller adéquatement la Ville de Montréal pour qu'elle soit elle-même en mesure de mettre en œuvre le développement durable sur son territoire, des modifications législatives et la bonification de certains programmes sont nécessaires. Par exemple, et sans s'y limiter :

- La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) devrait être révisée de manière à assurer une meilleure contribution des pratiques d'aménagement et d'urbanisme au développement durable. Au lieu de limiter les pouvoirs de réglementer à une liste stricte d'objets comme le fait la LAU actuelle, une Loi révisée devrait assurer des pouvoirs généraux en matière de développement durable, permettant aux municipalités et à la Ville de Montréal de mettre en œuvre certaines mesures répondant à l'orientation 6 de la Stratégie.
- La poursuite des modifications au Code de construction et à la réglementation pour améliorer l'efficacité énergétique des nouveaux édifices. Comme le cadre bâti montréalais est très majoritairement ancien, il serait opportun de se donner les moyens collectifs d'agir également sur les bâtiments existants. En ce sens, la reconduction et la bonification des programmes de subvention à la rénovation et à la construction résidentielle apparaissent essentielles pour agir significativement.

Recommandations 4 et 5 : Soutenir le réseautage et les partenariats

Les recommandations 4 et 5 proposées par la Ville de Montréal visent à favoriser les échanges entre le gouvernement et les villes, de même qu'entre les villes elles-mêmes. La Ville de Montréal souhaite jouer un rôle de leader dans le domaine, avec le soutien du gouvernement du Québec.

Recommandation 4 :

Accentuer le réseautage entre les acteurs du développement durable au gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les autres municipalités

La majorité des acteurs du développement durable insiste sur la nécessité du partage d'expérience et d'expertise afin d'accélérer la transition vers le développement durable. La Stratégie gouvernementale insiste sur l'importance des échanges entre les états (objectif 1.6). Toutefois, il nous apparaît qu'il serait également – sinon davantage – pertinent d'établir de tels mécanismes de collaboration entre les acteurs de la société québécoise, dont Montréal est un des joueurs de premier plan. La participation du gouvernement du Québec à ce réseautage est essentielle. La création d'un réseau favoriserait les échanges des meilleures pratiques et le

développement de partenariats pour accélérer la mise en œuvre du développement durable. Parmi les exemples inspirants, notons celui du Comité 21¹ (France) et de l'USDN² (USA).

La Stratégie gouvernementale précise que l'objectif 1.6 vise plus spécifiquement « la réalisation de projets de transfert et d'échanges de connaissances, d'expertises ou de technologies associées à l'économie verte, à l'intégration de la culture dans le développement durable, à la gouvernance en développement durable et à la publication de documents d'orientation en la matière ». Il nous apparaît clair que la création d'un tel réseau panquébécois, soutenu par le gouvernement du Québec, pourrait être porteur de davantage de résultats tangibles pour Montréal et l'ensemble du Québec.

Recommandation 5 :

Enrichir l'activité incontournable 5 portant sur l'accompagnement des acteurs publics pour mieux encadrer les plans d'actions des ministères et organismes

L'activité incontournable 1 (« Contribution à l'atteinte des résultats visés de gestion écoresponsable ») est détaillée en annexe 1 de la Stratégie gouvernementale, proposant aux ministères et organismes des sujets précis sur lesquels ils peuvent agir pour assurer une gestion écoresponsable dans l'administration publique. Ce faisant, la Stratégie gouvernementale donne des indications claires et utiles aux personnes qui élaboreront les plans d'actions des ministères et organismes.

À notre avis, l'activité incontournable 5 (qui est la « contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial »), devrait recevoir un traitement équivalent à l'activité incontournable 1.

En développant une annexe similaire pour l'activité incontournable 5, les ministères et organismes développeraient des plans d'action davantage en cohérence pour accompagner les villes dans leur démarche de développement durable. Cette annexe pourrait distinguer des actions qui ciblent la métropole de celles qui touchent les autres villes du Québec. La rédaction de cette annexe pourrait être sous la responsabilité de la table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM).

¹ comite21.org

² usdn.org

Recommandation 6 : Les conditions du succès

La recommandation 6 que nous proposons met l'accent sur des facteurs qui sont, selon nous, déterminants pour une mise en œuvre efficace de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Recommandation 6 :
S'assurer du respect des conditions favorables à l'application des mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie 2015-2020

La section 5.8 du document de consultation présente avec justesse les « conditions favorables à l'application des mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie 2015-2020 ». L'ensemble de ces conditions nous apparaît essentiel et nous souhaitons insister sur leur importance, particulièrement :

- « L'affectation des ressources humaines et financières destinées à la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie 2015-2020 pour poursuivre et améliorer la production d'outils collectifs (guides, documents audiovisuels et outils de communication et de collaboration, études et autres) et la mise en place de moyens de suivi des résultats (indicateurs, sondages et autres moyens d'évaluation).
- L'affectation de ressources pour permettre la réalisation des actions identifiées dans les PADD ».

Conclusion

En conclusion, la Ville de Montréal tient à réitérer ses félicitations au gouvernement du Québec pour son engagement envers le développement durable et pour la démarche structurée qui a été mise en place, encadrée par la Loi sur le développement durable.

Comme illustrée dans le mémoire, la démarche de développement durable menée par la Ville de Montréal comporte plusieurs similitudes avec celle du gouvernement. En ce sens, nous partageons le même défi : celui d'engendrer un changement en profondeur et durable des façons dont nous gérons nos organisations et les programmes qu'elles déploient. Le partenariat entre Montréal et le gouvernement est essentiel à la cohérence des actions et au partage d'expertise. La métropole est prête à relever le défi.

Finalement, mentionnons que le Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 inspirera la Ville de Montréal et ses partenaires dans l'élaboration du prochain Plan de développement durable 2016-2020. D'ailleurs, en 2016, la Ville de Montréal s'engage à démontrer précisément comment son prochain plan de développement durable contribuera aux orientations et objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.